



Bloquer argent vente maison car divorce

Par **nanane0701**, le **17/08/2014** à **00:31**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce.
Nous étions mariés sous le régime de la communauté.
Etant femme au foyer depuis 22 ans, je souhaite bloquer chez le Notaire l'argent de la vente de notre maison, jusqu'à ce que mon mari fasse une proposition de prestation compensatoire.
Dois-je écrire en RAR au Notaire et comment rédiger correctement ma demande de blocage de la somme ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **17/08/2014** à **08:38**

Bonjour,
Vos lettres recommandées seront classées sans suite.
Le notaire ne bloquera cet argent que :
* en présence d'une contestation sérieuse sur la répartition de la somme entre les ayants-droit,
* en présence d'une ordonnance de justice.